

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints

Mme Nicole LAURIA, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 octobre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Stéphane FAURE-HUDRY, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2024/135 - EHPAD LE CHANT DU FIER - CRÉATION D'UNE SERVITUDE MODE DOUX

Suite à la création d'une voie verte au niveau de l'EHPAD Le Chant du Fier, il convient de régulariser ce passage par une servitude.

Il est donc proposé, selon le plan joint, de créer une servitude de passage public mode doux et engins de viabilité hivernale sur la partie hachurée des parcelles section F n°3694, 3687 et 3798.

Cette servitude est constituée à titre réel, perpétuel et gratuit, pouvant s'exercer à tous temps et heures. Il sera précisé, dans l'acte notarié, que les frais d'entretien (comprenant le déneigement) et de réfection de la voie seront à la charge de la commune.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge intégrale de la commune de THÔNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 1 (G. POURROY-SOLARI)

- **CRÉE** une servitude de passage public mode doux et engins de viabilité hivernale sur partie des parcelles section F n°3694, 3687 et 3798 comme figurant sur le plan joint (hachuré).
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cette servitude.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-217402809-20241010-CM24135-DE

SLOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 octobre 2024

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Pierre BIBOLLET



Stéphane FAURE-HUDRY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **18 OCT. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **21 OCT. 2024**

THÔNES, le **21 OCT. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

